

COMMUNE DE



© B. Rollot

ÉDITO

Bonjour à vous tous,

Dans ce numéro le budget vous est expliqué et comme annoncé lors de la cérémonie des vœux, où vous étiez nombreux et nous vous en remercions.



Un chiffre significatif l'excédent d'investissement reporté était de 830 000 € début 2014 il est de 720 000 € début 2019, en sachant tout ce qui a été fait en 5 ans sur notre commune et ceci malgré la baisse de la dotation globale de fonctionnement ressource donnée par l'état et estimée à 400 000 € depuis le début du mandat, c'est la preuve de la bonne gestion de St Paul.

Deux sujets préoccupent une partie des St Paulois **l'extension de la carrière et la pose d'une antenne relais** pour améliorer la couverture téléphonique mobile. Deux réunions publiques ont été organisées. Une par l'ASPPE (Association St Pauloise sur la Protection de l'Environnement) pour l'antenne relais suite à cette réunion un questionnaire émis par la municipalité vous a été adressé. L'autre réunion a été organisée par nous-mêmes concernant la carrière. La concertation est primordiale avant des prises de décision et c'est ce que nous faisons puisque le conseil après avoir eu tous les avis a voté à l'unanimité contre le projet de l'extension.

Une action importante **la plantation de 2 arbres dans la cour de l'école** en présence de Pierre Pieniek et Romain Teufert membres départementaux et nationaux de la LICRA (Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme) pour défendre les valeurs de laïcité et de paix aux yeux des jeunes St Paulois.

Le Corso a délivré un très bon cru malgré la météo incertaine tout a pu se dérouler pour ravir les spectateurs qui par leur nombreuse présence contribue à la popularité de notre fête des laboureurs. Et surtout mille merci aux St Paulois qui s'investissent dans la confection des chars ainsi qu'aux bénévoles du comité des fêtes qui organisent parfaitement ces belles journées. Isabelle et Lionel sont émerveillés d'avoir présidé ce 69^{ème} Corso.

Vous pourrez également découvrir les autres rubriques qui composent ce 15^{ème} journal municipal.

**Bonne lecture à tous,
Très Cordialement**

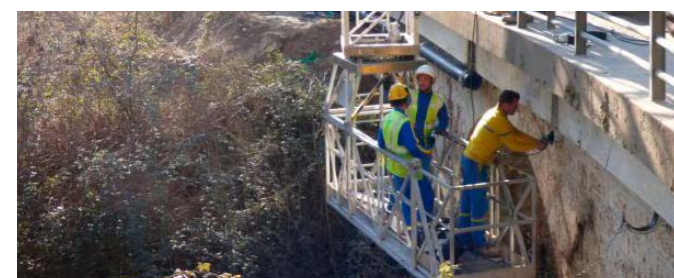
Gérard Lunel



EAU, ELECTRICITÉ, FIBRE ET VOIRIE ; VIVE LES RÉSEAUX !

Nous avons engagé un programme de réfection de notre réseau d'eau potable en début de mandat avec la RD 92, la rue Neuve et depuis notre adhésion au syndicat des eaux de l'Herbasse ce programme a été finalisé par le renforcement des Buisnières et le maillage avec la Gébelinière (le bois).

L'entreprise Giamattéo a travaillé pendant 3 mois sur ce secteur pour finir fin Avril. Grâce à tous ces travaux nous améliorons notre ancien réseau et participons à l'amélioration de la réserve en eau potable par la réduction des fuites. Enedis est en train d'enfouir la moyenne tension depuis le nouveau poste chemin de La Mure (hangar photovoltaïque) jusqu'au poste de la mairie. Au passage le vieux transformateur, à la maison des associations, sera détruit et remplacé par un poste neuf au même endroit. Ces travaux engendrent une



circulation perturbée surtout dans la rue du Vieux Village mais permettront de supprimer un nombre conséquent de poteaux béton à travers nos champs.

À la cérémonie des vœux nous avons annoncé les travaux pour la mise en place de la fibre. Enfin elle arrive l'opérateur Orange est actuellement sur le secteur de St Vérant, le Parc St Paul et les Buisnières. Dans la foulée il doit couvrir tout le reste de la commune et annonce 2 à 3 ans pour finaliser l'opération sur St Paul.

Suite au nouveau plan de circulation nous avons prévu de refaire la rue de la Magnanerie qui a été mise en double sens. Les travaux effectués par l'entreprise Cheval ont été réalisés fin Avril juste avant le Corso. Deux plateaux surélevés sont là pour rappeler que tout le village est en zone 30. Merci de respecter ce nouveau dispositif de limitation de vitesse, il en va de la sécurité de tous.

Le hangar photovoltaïque est sorti de terre la maçonnerie réalisée par l'entreprise Claude Michelin et la structure métallique par la société Bonhomme sont finis. La société Terre et Lac va poser les panneaux photovoltaïques courant juin. En parallèle le comité des fêtes qui a passé une convention avec la mairie va oeuvrer pour la fermeture du bâtiment grâce à ces bénévoles.

Gérard Lunel

FERMETURE DES AGENCES EDF

Avis aux Saint-Paulois concernant la fermeture des agences EDF en France en 2019 :

En 2019 toutes les agences EDF ont fermé leurs portes et cela « pour mieux se focaliser sur le service client téléphonique et en ligne. »

À l'origine le groupe EDF était chargé de la production, de la gestion, de la distribution et de l'acheminement de l'électricité. Ces différentes fonctions ont été divisées en plusieurs filiales.

Aujourd'hui EDF désigne à la fois le groupe comprenant plusieurs filiales et celle qui s'occupe de la fourniture d'énergie. En tant que société à capitaux publics, EDF a introduit 15% de son capital à la bourse de Paris en 2005. EDF est aujourd'hui le fournisseur de presque 90% des habitants français, ses prix ttc au niveau de l'électricité sont calculés selon les coûts de production, de gestion et d'acheminement qui s'ajoutent au coût ht. Seulement 55% du chiffre d'affaires du groupe est lié à son exploitation française, 30% proviennent de l'Italie et du Royaume Unis, 8% provenant d'autres pays et enfin 7% d'autres activités.

► Pour en savoir plus sur la fermeture des agences EDF en 2019 :

<https://www.agence-france-electricite.fr/actualites/agences-edf-fermeture/>

► Retrouvez toutes les informations sur les services d'EDF pour Saint-Paul-lès-Romans :

<https://www.agence-france-electricite.fr/edf/>

► Toutes les informations liées à l'ouverture de votre compteur de gaz auprès d'un fournisseur :

<https://www.agence-france-electricite.fr/gaz-de-ville/ouverture-compteur-de-gaz/>

Noha Boukadida

BRÈVES

Le magasin BUT suite au sinistre de décembre 2017 va rouvrir ses portes début de l'automne prochain.

Bienvenue également à la société AK AUTOMOBILES qui s'est installée rue Clair et à TOOLSTATION spécialisée dans l'outillage et matériel pour professionnels et particuliers installée à côté de Cuisine SCHMIDT.

Gérard Lunel

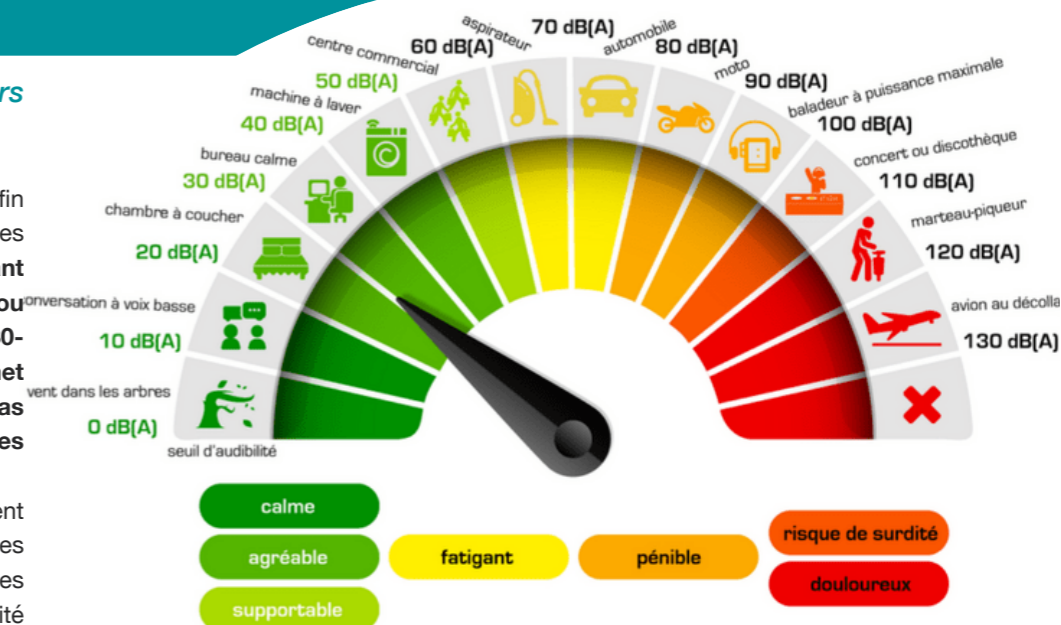
CHUT!

On ne se rend pas toujours compte du bruit qu'on fait...

Avec le retour des beaux jours et afin que chacun puisse profiter de périodes de tranquillité **voici les horaires durant lesquels les travaux de bricolage ou de jardinage sont autorisés : 8h30-12h et 14h30-19h30 ce qui permet une pause tranquille pour le repas de 12h à 14h30. Ils sont interdits les dimanches et jours fériés.**

Par ailleurs (extraits du règlement départemental) « les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes mesures pour préserver la tranquillité du voisinage de jour comme de nuit ainsi que les utilisateurs de piscines ».

De façon plus générale : Aucun bruit ne doit pas sa durée, sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage de jour comme de nuit.



Quelques mesures de bruits

Merci à tous de porter attention au bien-être de vos voisins, la qualité de vie dans le village n'en sera que meilleure.

Viviane Vialle

RECYCLER SES PAPIERS POUR LA PLANÈTE ET POUR LES ENFANTS

Nous n'avons jamais utilisé autant de papiers que depuis l'ère numérique !

Pour éviter la déforestation galopante il est possible de les recycler. C'est dans cet esprit que la municipalité a mis en place une colonne de tri spécialement dédiée au papier au sein de l'école élémentaire.

Cette borne est proposée par la société Fibrec, et elle a vocation à financer des actions éducatives soutenant les associations « Toutes à l'école » qui oeuvre au Cambodge, et « Coup de pouce » qui lutte contre l'échec scolaire. C'est grâce à nos efforts de tri conjugués que l'impact écologique du groupe scolaire « Guy Odeyer » sera mesuré et que les dons aux associations seront déterminés.

Enseignants, Personnel administratif et enfants vont désormais trier leurs papiers usagés pour contribuer à un monde meilleur.

Mobilisez-vous, triezy, jetez vos papiers et contribuez à un monde meilleur !

Jennyfer Lopez



NEGOCIATION AVEC L'AGGLO AROUND DES RIGAUDS

Lors de la campagne municipale de 2013 nous avons exposé notre point de vue sur l'ouverture à l'urbanisation du secteur des Rigauds et notre intention de refermer cette zone au profit de celle des grands mâts (plus proche des circulations et services du centre bourg et deux fois moins coûteuse à aménager).

Ce choix fondamental avait pour conséquence que l'investissement déraisonnable réalisé par HPR aux Rigauds sous l'impulsion de sa présidente, n'allait pas pouvoir être rentabilisé à court terme.

C'est pour contrer ce choix que



l'agglomération, qui a repris les dettes d'HPR et cherche à minorer leur coût, a assigné la commune devant le Tribunal Administratif de Grenoble. Elle conteste notre refus du permis d'aménager déposé en mai 2016 par Valence Romans Habitat sur la partie des Rigauds ouverte à l'urbanisation en 2011.

La procédure en cours a été traitée à l'audience du 9 mai dernier par le rapporteur public qui a donné raison à notre avocat au motif que la desserte du secteur nécessite une extension du réseau d'électricité, non souhaitée parce que non finançable par la commune. **Le jugement rendu le 23 mai entérine cette décision.**

Le problème qui se pose pour l'agglomération reste néanmoins la question de l'amortissement du coût faramineux que représente aujourd'hui pour les collectivités publiques (agglomération et commune) l'investissement d'HPR au quartier des Rigauds entre 2008 et 2013.

Les négociations entre l'agglomération et la commune ont permis de trouver le moyen d'en minorer l'impact en reconsidérant les perspectives d'aménagement de la zone. Une information complète sera faite aux Saint-Paulois dès que l'issue de la procédure en appel contre la modification du PLU 2016 sera jugée.

Brigitte Rollet



EXTENSION DE LA CARRIERE LA COMMUNE DIT STOP

L'entreprise Budillon-Rabatel qui gère la carrière des Sablons a sollicité la commune en mars dernier pour envisager l'extension du périmètre de son exploitation.

Le projet consiste à annexer 3 parcelles au périmètre existant : une en bordure de la Vélo Voie Verte au quartier des Taillis, et deux le long du chemin du grand bois de l'autre côté de la voie.

Compte-tenu de son impact environnemental et paysager, l'équipe municipale a organisé le 29 mars une réunion publique pour présenter le projet aux Saint-Paulois.

Ce sont quelques 80 personnes, majoritairement des riverains qui se sont rendues à l'invitation. Très inquiets par les nuisances et les conséquences environnementales et foncières, les participants ont manifesté une très vive opposition au projet et leur souhait que la commune n'y donne pas suite.

Au cours d'une seconde rencontre avec les responsables de l'entreprise, au cours de laquelle les remarques émises en réunion publique leur ont été soumises, il a été convenu qu'une réponse formalisée serait transmise par l'entreprise afin de permettre au conseil municipal de statuer sur le bien-fondé et l'intérêt général du projet.

C'est ainsi que mardi 14 mai, le conseil municipal s'est finalement prononcé à l'unanimité contre.

L'exploitation du site dans son périmètre actuel sera conduite jusqu'en 2025 pour la phase d'extraction et 2028 pour la remise en état. Le site poursuivra ensuite son activité de retraitement de déchets minéraux.

Brigitte Rollet

PLACE DE LA TUILERIE ÇA DEMARRE !



Ça y est la construction de l'immeuble de la place de la Tuilerie a démarré !

Nous vous avons présenté le projet il y a quelque temps, la mise en oeuvre commence enfin, après toutes les négociations et démarches administratives nécessaires. Nous avons demandé au constructeur de prendre toutes les mesures pour éviter autant que faire se peut les désagréments pour le voisinage...

Brigitte Rollet

QUESTIONNAIRE PROJET D'ANTENNE RELAIS SUR SAINT PAUL

Sollicitée par l'opérateur Orange pour valider l'implantation d'une antenne téléphonique relais de la 4G en centre bourg, la commune a souhaité prendre l'avis des habitants.

Une réunion publique s'est d'abord tenue à la salle des fêtes le 21 février en lien avec l'ASPPE, suivie de la distribution d'un questionnaire dans l'ensemble des boîtes aux lettres des Saint-Paulois. **Questionnaire disponible sur le site et à l'accueil de la mairie.**

→ 146 réponses nous sont parvenues. Dont 51 % d'avis défavorables à l'augmentation de la couverture 4G et 56 % défavorables à une implantation d'antenne-relais sur le site des silos. contre 34 % d'avis positifs. Les personnes se disant défavorables,

considèrent la couverture actuelle en téléphonie mobile suffisante, et souhaitent l'application du principe de précaution face à l'impact néfastes des ondes pour la santé.

Les personnes favorables au projet jugent la couverture actuelle en téléphonie mobile et 4G insuffisante dans le lieu où ils habitent.

La demande la plus fréquente concerne le déploiement de la fibre optique.

Pour de nombreux administrés, elle permettra de limiter le recours au réseau 4G et bientôt 5G, et de réduire ainsi l'exposition aux ondes électromagnétiques.

De nombreuses suggestions sont faites, comme le partage des relais émetteur entre les différents opérateurs ou l'installation sur un site moins proche des habitations.

D'autres proposent d'apprendre à se



contenter de ce que l'on a, ou insistent sur la nécessité de ne pas brader notre bien-être et notre santé pour des raisons de « progrès ».

Une étude de fréquence, demandée à l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) par la mairie, a été réalisée le 5 avril dernier. Le résultat de l'analyse est disponible sur le site de la mairie.

Paul Mathieu

ZOOM SUR LES FINANCES

Face à la baisse continue des financements de l'Etat (près de 70 % de baisse depuis 2014 !) il serait simple de choisir la facilité et d'augmenter les impôts pour permettre de boucler le budget municipal.

Les élus de Saint Paul ont choisi depuis 3 ans de porter leurs efforts sur la réduction des dépenses de fonctionnement. Ainsi la réduction de près de 18 % des charges de fonctionnement en 2018, a permis de dégager de la capacité d'autofinancement et de ne pas faire porter le coût des investissements sur les Saint Paulois.

Cette non augmentation permettra d'amoinrir la hausse décidée par l'Etat concernant les valeurs locatives des locaux d'habitation et de commerce. La loi de Finances de 2018 prévoit en effet pour 2019, un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Chaque année, les bases sont réévaluées et indexées sur l'indice des prix à la consommation harmonisée de l'INSEE. (IPCH). Ce coefficient atteint cette année +2,2 %, un niveau sensiblement plus élevé que les années précédentes. Ce mécanisme entrainera par conséquent une augmentation d'impôts. Les Saint Paulois vont ainsi voir leurs impôts augmenter alors que les taux de la commune n'ont pas bougé...

L'année 2018 s'est terminée avec des résultats de clôture très satisfaisants ; près de 970 000 € d'excédents pour l'ensemble des budgets. La maîtrise des coûts de fonctionnement de la commune a permis de pérenniser les recettes grâce notamment à une recherche active de partenariats financiers.

La commune a ainsi pu finaliser ses projets structurants dont la RD 92 et la zone d'activité de la Verdière, ainsi que Le city stade et des travaux de rationalisation thermique et électrique aux écoles.

D'autres projets nécessaires ont également vu le jour : le renforcement de la sécurité par la mise en place d'une zone 30 à l'intérieur du village, avec ralentisseurs et radars pédagogiques.

Des investissements également pour le cadre de vie avec l'aménagement des jardins de la cure, des abords de la mairie,

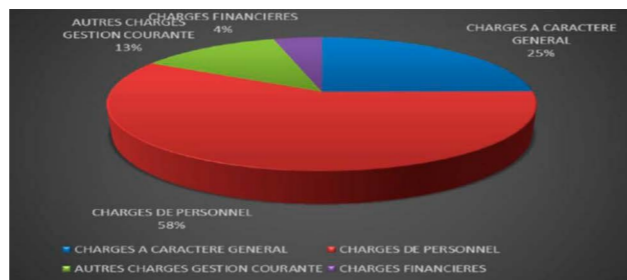
LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2019

- Restauration de la trésorerie après une politique d'investissement importante dans les infrastructures communales.
- Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement en stabilisant la masse salariale sans baisser le niveau de service aux Saint Paulois : ouverture de la mairie et de l'agence postale communale 6/7 jours, développement de l'ALSH périscolaire pour les enfants (animation temps méridien, études surveillées, goûters garderie, temps de lecture bibliothèque, animation sportive scolaire etc...)
- Fiscalité communale inchangée.
- Travaux d'investissement : aménagement du parking de la salle de fêtes, création d'un hangar de stockage pour les services techniques, fin des travaux de voirie (chemin de la magnanerie, pont des Buisnières...)

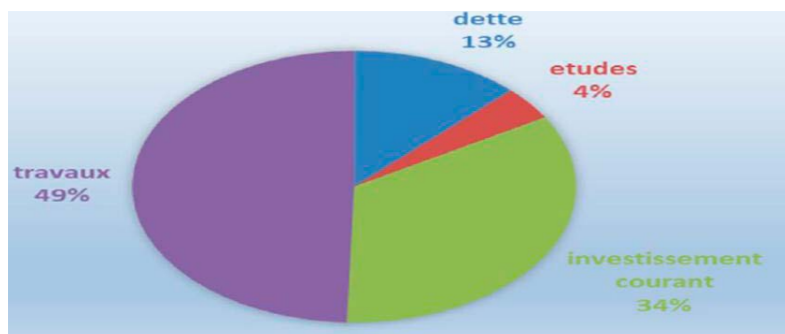
de la place des anciens combattants et autour des écoles... L'essentiel du financement de l'investissement provient de l'autofinancement (grâce aux excédents de clôture du budget 2018) et des recettes de la vente de la place de la Tuilerie. Aucun recours à l'emprunt ne sera nécessaire. Les recettes prévisionnelles 2019 et l'augmentation de notre capacité d'autofinancement permettront d'obtenir en fin de mandat une trésorerie saine pour préparer les projets d'avenir de la commune dont la mise en oeuvre du Projet Urbain.

Claude Reynaud

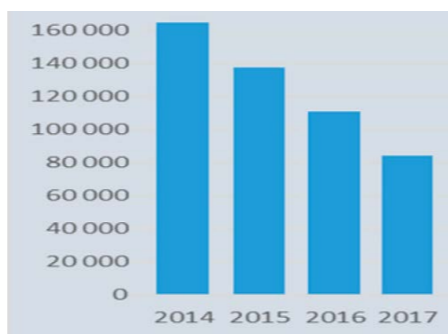
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENTS PRÉVUES POUR 2019 :



STRUCTURE BUDGET INVESTISSEMENT



FINANCEMENT DE L'ÉTAT



REPAS DES AÎNÉS

Le repas a eu lieu le samedi 2 Mars, 130 personnes étaient réunies pour cette occasion. Nous avons sollicité le Traiteur « Les Quatre Saisons » de Bourg Lès Valence et pour l'animation musicale c'est « Génération musique » qui est intervenu.



MAISON DE L'AUTONOMIE

Depuis le 1^{er} Octobre 2018, la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) regroupe la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et les services du Conseil Départemental en charge des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'objectif est d'avoir un seul et unique accueil physique pour les personnes et de faciliter leur accès aux droits et à l'information.

Dans ce contexte le Département a mis en place des points

d'accueil MDA sur le territoire via les Centres médico-sociaux (CMS) et les CCAS.

Le CCAS de St Paul a signé une convention avec le Département afin d'être un de ces points d'accueil. Une secrétaire a été formée et est la référente MDA. Il s'agit de Corinne Messeguer. Son travail consiste à accueillir les personnes, les informer et les orienter.

Si vous avez des questions concernant la situation d'une personne handicapée ou d'une personne âgée, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la Mairie ou vous rendre aux permanences du CCAS (le dernier samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30).

Chrystelle Montélimard



UN ARBRE POUR LA PAIX ET LA LAÏCITÉ

Ce 21 mars, une cérémonie a été organisée à l'école élémentaire afin d'inaugurer les deux arbres plantés à l'occasion de la Journée Internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et pour rappeler la Journée nationale de la Laïcité célébrant la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État.

La plantation de ces deux érables, symbole de vie et de liberté, constitue un moment fort et important pour la municipalité. C'était en effet l'occasion de rappeler combien la Laïcité, notion fondamentale de notre République, représente un facteur de paix et de vivre ensemble au-delà des choix religieux intimes.

En concertation avec les enseignantes et les membres du comité de pilotage du projet éducatif Saint Paulois, les arbres seront nommés respectivement ARBRE DE LA PAIX et ARBRE DE LA LAÏCITÉ.

Cela permettra d'accentuer la pédagogie autour de ces valeurs déjà enseignées à l'école par le biais notamment de la Charte de la laïcité.

J'invite les enfants et les générations futures à veiller sur ces arbres et vous laisserai méditer sur cette phrase de Saint-Exupéry :

« Si tu diffères de moi, mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis ».

LE SAVIEZ-VOUS ?

« L'arbre de la liberté n'est autre que l'ancien « mai » que les paysans plantaient généralement à l'occasion des fêtes votives, tradition héritée sans doute des vieux cultes païens. Les premiers arbres de la liberté furent plantés dans le Périgord dès le mois de janvier 1790 ». Depuis plusieurs années, le mouvement laïque se mobilise autour du jour anniversaire de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, le 9 décembre. L'Observatoire de la Laïcité a proposé d'en faire une Journée nationale.

Sonia Montagné



LE PORTAIL FAMILLE KÉSAKO ?

Afin de faciliter les démarches administratives, un nouveau service « Portail Famille » a été mis en place depuis novembre 2018.

Il permet de faciliter les démarches d'inscriptions et de désinscriptions aux différents services périscolaires mais aussi de compléter le dossier du foyer (famille et enfant(s)), de consulter les règlements et tarifs ainsi que les factures et tout l'historique. L'accès à ce portail sur notre site internet est individualisé avec un code d'accès personnel et sécurisé.

Un questionnaire de satisfaction sera distribué aux parents afin d'avoir un retour sur ce service.

Les inscriptions périscolaires se dérouleront le samedi 22 juin de 8h30 à 12h en mairie.

Un dossier d'inscription personnalisé sera préalablement distribué dans les cahiers de liaison. Les familles devront veiller à nous le retourner rempli, en vérifiant bien toutes les informations. Pour les familles au planning, possibilité de nous fournir le planning ultérieurement.

ATTENTION

- La fête de l'école sera organisée cette année le vendredi 28 juin.
- Pour rappel, le lundi 2 septembre, ce sera la rentrée des classes !

Natacha Monod

LE PÉRISCOLAIRE EN PLEINE ACTIVITÉ

Les activités en temps périscolaires sont riches et variées.



Petit florilège : De la magie en décembre ...



...ça se conte



Et ça se discute (groupe de paroles)



En avril on chasse des trésors...



On se restaure bien sûr

ON OEUVRE EN PÉRI

« La route enragée » est le titre de la petite saynète imaginée par les enfants chapeautés par Valérie Lambert dans le cadre des activités périscolaires du temps méridien. Histoire cocasse d'une famille qui part en vacances...

Deux représentations ont eu lieu et les enfants ont tenu à inviter les enseignantes, les élus, le personnel administratif et tous leurs camarades. Un vrai plaisir de les voir s'amuser et de le partager !

Merci à eux et à Valérie.

Sonia Montagné



Graines d'artistes en coulisse : Grégoire, Driss, Malo, Clémence, Olivia, Garance, Hortense, Emy, Gabriel (CE2-CM1)

© S.Montagné



En voiture © S.Montagné

AMBROISIE & AUTRES NUISIBLES

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Comme chaque année, nous avons fait face à une forte poussée d'ambroisie sur la commune pendant l'été 2018.

Le climat chaud et sec a été particulièrement profitable à cette adventice qui prend facilement le dessus sur les autres cultures. L'entretien des parcelles s'est déroulé de façon intensive, puisque nous avons eu 201 parcelles infestées. 13 d'entre elles avec une présence continue.

La commune a régulièrement entretenu les bords de routes (un passage d'épaveuse dure 3 semaines pour 60km de routes...) et cependant les graminées continuent d'envahir.



Signalement-Ambroisie, notre affaire à tous : Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous. Une plateforme interactive de signalement a été mise en place en 2014.

Tout le monde peut donc participer à la lutte en signalant toute présence d'ambroisie aux autorités locales, par quatre canaux différents :

- * Par téléphone 0 972 376 888
- * Par mail contact@signalement-ambroisie.fr
- * Sur un site internet www.signalement-ambroisie.fr
- * Sur une application Smartphone « Signalement-Ambroisie »

Les signalements effectués sont transmis « en direct » à la commune ou au référent ambroisie concerné qui coordonne les actions de lutte nécessaires pour éliminer l'ambroisie.

Et pour les autres plantes, suivez le lien pour découvrir « le Bulletin de santé du végétal » Edition Rhône Alpes. Avril 2019 qui parle de la Pyrale du Buis, de la processionnaire du Pin et de la punaise diabolique...

http://www.fredonra.com/files/2019/04/BSV_AURA_ZNA-_n01-avril2019.pdf

Cécile Carat

PROJET JOYEUSE, LE DÉFRICHAGE DES BERGES VA DÉBUTER

Du 15 mai au 18 juin la demande d'autorisation de défricher les berges de la Joyeuse, déposée par l'Agglo Romans Valence est consultable sur

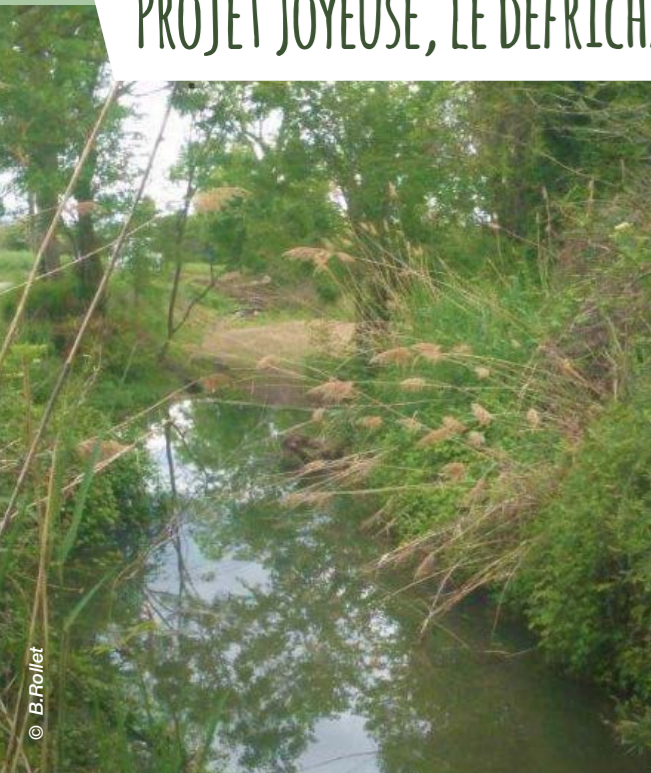
<http://www.drome.gouv.fr/consultation-du-public-aux-ri308.html> ou à la DDT de Valence, Service Eau Forêt et Espaces Naturels de 9h à 11h30 et de 14 à 16h sur rendez-vous au 04.81.66.81.72

Les personnes intéressées et / ou concernées sont invitées à consulter le dossier d'étude du projet et à donner leur avis. Ce n'est pas une enquête mais une simple consultation il n'y a ni commissaire enquêteur ni registre en mairie. La déclaration d'utilité publique (DUP) étant prononcée, l'autorisation de défricher est « expresse » et ne peut donc être contestée qu'à posteriori judiciairement.

L'association « Pour la Joyeuse » encourage les riverains qui le souhaitent à se coordonner dans le cadre d'une procédure de recours en annulation qu'elle souhaite entreprendre.

Les services de l'Agglo chargés du défrichage sont en mesure de pénétrer sur les parcelles qui appartiennent à cette dernière, mais pas sur celles menacées d'expropriation car elles ne sont pas encore acquises, le jugement contestant la DUP n'étant pas encore rendu.

Brigitte Rollet



« ILS SONT FOUS CES ROMAINS ! »

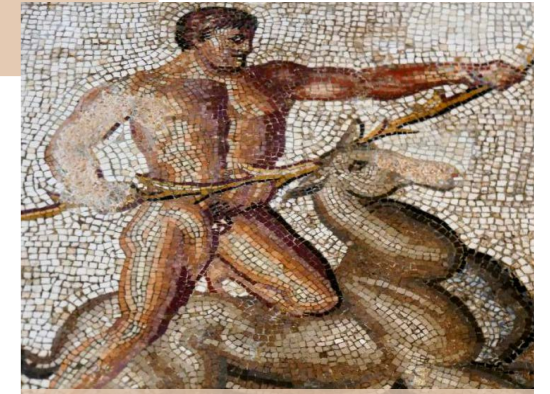
Après la conférence du mois de Novembre sur la Villa des Mingauds, nous étions une quarantaine de St Paulois, partis admirer les mosaïques découvertes dans notre village dans les années 1960 grâce aux découvertes de la famille Taly.

Notre visite a été animée par Léna HESSING, conférencière au Musée de Valence.

Nous avons appris que La villa des Mingauds appartenait à un très riche propriétaire gallo-Romain. Ce site faisait partie de la cité antique de

Vienne, ancien territoire des Allobroges. Cette habitation fut occupée du IIème siècle avant JC au IVème siècle après J.C. Elle était immense (+ de 2000 m²) et finement décorée de peintures et mosaïques : celle des travaux d'Hercule, celle d'Orphée charmant les animaux et enfin la mosaïque des saisons.

Tous les 1^{er} dimanche de chaque mois, le Musée est accessible gratuitement, une possibilité de venir découvrir tous les objets trouvés dans notre village et de découvrir une multitude d'autres oeuvres d'art...



Hercule capture la biche de Cérynie - © J.Michel

Jean MICHEL

CULTIVONS NOTRE JARDIN !

Dans un monde où tout se monnaie, le troc de plantes est une initiative sympathique.

Nous avons dans nos jardins, nos potagers ou nos intérieurs, des plantes qui, au fil du temps, s'étoffent et gagnent à être démultipliées

puis partagées. De nouvelles plantes vont venir s'installer tandis que d'autres doivent céder leurs places. C'est dans cet esprit que les passionnés se sont retrouvés dimanche 7 avril sous la halle du Centre Culturel et Sportif pour la 5ème édition du Troc de plantes.

Des habitués, de nouvelles personnes aussi, se sont retrouvés pour échanger des graines, des plantes, des semis, discuter autour du jardin, se rencontrer... Un bon moment de partage et de convivialité, et une bonne façon de dénicher gratuitement des plantes qui poussent dans nos jardins, et qui vont enrichir d'autres jardins. Les enfants ont pu mettre les mains dans la terre, un atelier leur était consacré.

Cultivons notre jardin !

Françoise Treillet



LE SAMEDI, C'EST LE MARCHÉ !

Depuis le 30 mars, le samedi de 8h à 12h, c'est le marché à St Paul !

En effet, plusieurs exposants vous donnent rendez-vous sous la halle du Centre Culturel et Sportif « La Joyeuse » : des légumiers, primeurs, un apiculteur, un poissonnier, un vendeur de volailles et de confitures et des possibilités de plats cuisinés. Nous espérons accueillir rapidement un boucher-tripier et nous sommes en recherche d'un fromager.

Nous voulons vraiment en faire un lieu de rencontres très convivial. C'est aussi l'occasion de mettre en valeur les productions locales et éviter ainsi des déplacements. Ce marché pourra évoluer surtout grâce à votre participation et vos idées ! Alors nous comptons sur vous !

Jean MICHEL



VALENCE N°3 AU CLASSEMENT DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES VILLES

Parmi les 100 premières villes françaises, Valence arrive en 3^{ème} position derrière Avignon et Nantes en matière d'autonomie alimentaire.

En moyenne les grandes villes françaises ne consomment que 2% des denrées produites dans leur environnement.

Pourquoi et comment en sommes-nous arrivés là ?

Nos systèmes d'alimentation sont bâtis sur un le modèle économique de la mondialisation :

- On importe la quasi-totalité de ce produit
- Une ultra spécialisation, des

entreprises agro-alimentaires avec de grandes mono cultures et de grands sites de transformation

Cela au détriment de la diversification et de la localisation.

Quelques pistes à explorer pour inverser la vapeur et tendre vers l'autosuffisance alimentaire :

Développer l'interaction des territoires ruraux -villes Faire émerger localement : l'économie circulaire, les micro-fermes, les micro-usines, favoriser les démarches collaboratives dans la distribution comme dans la production Réintroduire la polyculture, développer l'agriculture urbaine et les industries de transformation locales.



Ceci afin de :

- Diminuer les transports et les émissions de CO²
- Développer le tissu agro-alimentaire local : ressources locales naturelles, humaines et techniques
- Diminuer la dépendance aux autres territoires en amont et en aval Valoriser les producteurs locaux : Restaurer un climat de confiance producteur – consommateur
- Reconnecter l'industrie agro-alimentaire aux productions agricoles locales.

Béatrice RIVOIRE

Synthèse d'un article de Julie Jeunejean paru dans «WE demain» en 2017»

AGENDA & INFOS PRATIQUES

JUIN	22	Foot	95 ans du Club	CCS
	28	APE	Fête des écoles	Ecoles
SEPTEMBRE	1	CCAS	Vélosons	Vélosons
	28	Collectif JJC	Joyeuse Journée citoyenne	CCS

MA COMMUNE DANS MA POCHE

Pour que vous ayez toujours les dernières actualités avec vous, la mairie vous propose l'appli « Panneau Pocket » que vous pouvez télécharger sur Google play ou App Store ou en flâchant le QR Code :



INFOS PRATIQUES

ORGANISATION DE LA GENDARMERIE DE ROMANS - ST DONAT

L'accueil du public se fait désormais à St Donat tous les jours aux horaires suivants :

- Du lundi au samedi de 08h-12h et 14h-18h
- Le dimanche de 09h-12h et 15h-18h.

L'activité de la brigade de Romans perdure. Le public est accueilli sur place téléphoniquement.

Selon la nature des demandes elles sont soit traitées sur place (dépôt de plainte urgente ou sensible) soit orientées vers St Donat.

CONTACTS MAIRIE : 04 75 45 30 98

E-MAIL : accueil@saint-paul-les-romans.fr

HORAIRES D'OUVERTURE : Tous les jours de 8h30 à 12h

PERMANENCE CCAS : Le dernier samedi de chaque mois, de 9h30 à 11h30

PERMANENCE URBANISME : Tous les jeudis matin de 10h à 12h

PERMANENCE MAIRE ET ADJOINTS : Les samedis matin de 9h30 à 11h30

SERVICES PÉRISCOLAIRES : periscolaire@saint-paul-les-romans.fr

AGENCE POSTALE : 04 75 05 27 86 Tous les jours de 9h à 12h

DÉCHETTERIE DE ROMANS : 04 75 05 93 74

Du lundi au samedi de 8h45 à 12h et de 14h à 17h30

DÉCHETTERIE DE MOURS : 04 75 72 99 28 Ouvert tous les jours de 8h45 à 12h et de 14h à 17h30. Fermé mardi et dimanche

TAXI ALPHA SERVICE & AMBULANCES DES COLLINES : 06 60 30 61 26

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO : N.BOUKADIDA, C.CARAT, J.LOPEZ, G.LUNEL, S.MONTAGNÉ, J.MICHEL, P.MATHIEU, N.MONOD, C.MONTÉLIMARD, C.REYNAUD, B.RIVOIRE, B.ROLLET, F.TREILLET, V.VIALLE • **CRÉDIT PHOTO :** ILLUSTRATION SORAVIM, ICAP, AGGLOMÉRATION VALENCE ROMANS & FREDON AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ECOLE ÉLÉMENTAIRE, G.LUNEL, P.MATHIEU, N.MONOD, J.MICHEL, B.ROLLET • **CONCEPTION DE CE NUMÉRO :** B.ROLLET • **MAQUETTE et RÉALISATION :** D.RODILLON • **IMPRESSION :** IMPRIMERIE SOUQUET